



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUI 2018**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Jeudi 28 Juin 2018** à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER, Anne –Marie LIDELL, Pauline LELUC.

Excusés : André VILLARD (pouvoir à Roselyne LACOMBE), Yves GAITANAROS (pouvoir à Michel CHAMBRIN), Gwendoline DAVID, Auguste DA SILVA, Isabel MARQUES (pouvoir à Daniel CHAIN), Michel TEIXEIRA (pouvoir à Sylvain NAUDET), Pierre COISNON.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	8
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	0
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	12

Le Conseil Municipal a nommé Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 11 Avril dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2018 est adopté à 11 voix pour et 1 contre.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

Administration

1-Demande mise à disposition d'un local communal par le Groupe LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 21 mars dernier, le Conseil Municipal avait acté à l'unanimité la mise à disposition d'un local communal au Groupe LA POSTE permettant d'accueillir ses facteurs lors de la pause méridienne (du lundi au samedi entre 12h et 13h30 environ) et pour leur prise de service moyennant un loyer de 400€ mensuel comprenant le local et le parking avec frais de ménage du local en sus.

Cette proposition ayant été refusée par le Groupe LA POSTE, il convient de délibérer de nouveau.

Le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 abstention PROPOSE d'établir un loyer mensuel de 450€ comprenant 1 heure de ménage hebdomadaire, AUTORISE le Maire à signer ladite convention de mise à disposition d'un local communal au groupe LA POSTE selon la condition financière précitée.

Délibération 30-2018 (11 voix pour et 1 abstention)

2-Adhésion à « PanneauPocket »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le dispositif PANNEAUPOCKET permettant d'informer les habitants où qu'ils se trouvent.

Il s'agit d'une application mobile totalement gratuite et illimitée pour les citoyens. La mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention et d'alerte mais aussi d'informations à toute sa population. Les utilisateurs de PanneauPocket ont la possibilité de désigner un ou plusieurs "favori" sur l'application en cliquant sur l'étoile située à droite du nom de la commune. La commune choisie se positionnera alors en haut de la liste et une notification sera envoyée automatiquement à chaque nouvelle publication de la Mairie.

Grâce à un signal lumineux et/ou sonore, l'ensemble des utilisateurs est donc prévenu de chaque nouvel événement en temps réel.

Pour la mairie, il s'agit d'une simple connexion au compte « panneaupocket ». Une commune qui s'abonne à PanneauPocket dispose de l'ensemble des services durant un an sans aucun coût supplémentaire.

Cela comprend :

- l'accès à la plateforme web PanneauPocket pour créer et diffuser les panneaux d'informations et d'alertes
- un nombre de panneaux illimité tout au long de la durée de l'abonnement
- un nombre de caractères illimité pour chaque message
- une assistance téléphonique 7/7j
- une maintenance quotidienne et des mises à jours régulières de l'application en fonction des retours obtenus auprès de nos clients
- l'envoi d'un courrier de bienvenue contenant tout le matériel de communication PanneauPocket pour faire connaître l'application aux administrés.

Depuis son compte utilisateur, chaque commune peut accéder à un onglet "Statistiques" lui permettant d'observer le nombre de vues quotidien de ses panneaux.

Ainsi, il est possible de savoir si les messages sont davantage consultés en journée qu'en soirée, en semaine plutôt que le weekend, etc. le site internet PanneauPocket a fait l'objet d'un audit de sécurité afin d'assurer une connexion sans aucun risque de piratage.

Le coût de cette adhésion est de 160.00€TTC par an.

Après débat, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 abstention AUTORISE le Maire à adhérer au dispositif « PANNEAUPOCKET ».

Délibération 31-2018(11 voix pour et 1 abstention)

3-Proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée D313 située rue du Bac à Outarville.

Monsieur le Maire, fait part de la proposition d'un administré d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée D313 située rue du Bac. La commission des finances réunit a émis un avis défavorable pour motif suivant :

Le jardin est attenant au bâtiment du presbytère et si la commune décide un jour, de mettre en vente ce bien, la cession du jardin déprécierait de manière significative le prix du bâtiment.

Après débat, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances, soit refuse la vente du jardin à l'administré.

Délibération 32- 2018 (à l'unanimité)

4-Projet pour une étude de sécurité routière avenue d'Arconville

Monsieur le Maire, rappelle que lors de la réunion du 6 septembre 2017, avec les services départementaux portant sur la sécurisation de l'avenue d'Arconville sur la RD222, 2 propositions de périmètre pour mener un audit de sécurité lui ont été faites :

Ce marché à bons de commande permet aux communes qui en font la demande d'obtenir une expertise de leur projet et des préconisations d'aménagement par un cabinet d'études spécialisé.

L'objet de l'étude est d'établir des propositions d'aménagement techniques sur un tronçon routier en agglomération présentant une problématique de sécurité routière afin qu'elle puisse mandater un maître d'œuvre qui élaborera le projet.

Le déroulement général de l'étude comprend :

une partie diagnostic et analyse qui dresse un état des lieux exhaustif de la section concernée, à partir des données d'accidentologie, de trafic, de vie locale et des projets d'aménagement impactant la circulation.

une partie proposition pour laquelle le prestataire proposera une ou plusieurs solutions d'aménagements pour corriger les dysfonctionnements et insuffisances de sécurité constatés.

A l'issue de cette étude (durée variant de 3 à 4 mois), si la commune souhaite concrétiser les préconisations formulées, elle désignera un maître d'œuvre et réalisera les aménagements dont elle assumera la maîtrise d'ouvrage.

Les services départementaux participent à chacune des phases de réalisation de l'étude. Monsieur le Maire après avis des commissions des finances et travaux propose au Conseil d'effectuer l'audit de sécurité sur la base de la proposition N° 1.

Après débat, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à 7 pour et 5 abstentions, à signer la convention de partenariat avec les Services Départementaux et tous autres documents utiles à la réalisation de cette étude.

Délibération 33-2018 (7 voix pour et 5 abstentions)

05-Approbation du Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité de l'eau potable

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention, l'assemblée ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2017.

Délibération 34-2018 (11 voix pour et 1 abstention)

06-Approbation du Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité de l'assainissement

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré à 11 pour et 1 abstention ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement 2017.

Délibération 35-2018 (11 voix pour et 1 abstention)

07-Appel de Fonds auprès des communes pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds Unifié Logement

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le Fonds de solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité eau, énergie et dettes téléphoniques.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département auquel peuvent s'associer selon les dispositifs les autres collectivités territoriales(...)

Les bases de cotisation pour les communes en 2018 sont de :

FUL : 0.77€ par habitant dont 70% pour le FSL et 30% pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie.

FAJ : 0.11€ par habitant.

Délibération 36-2018 (11 pour – 1 abstention)

08-Soutien au déroulement des épreuves hippiques à LAMOTTE-BEUVRON –JO 2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

Article Unique

Apporte son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'Organisation de Paris 2024.

Délibération 37-2018 (à l'unanimité)

09-Participation à l'expérimentation « Feuille Jaune » avec le MAIA.

Monsieur le Maire donne définition de l'acronyme MAIA qui signifie :

Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie. Développée dans le Loiret depuis fin 2015, elle a pour but d'améliorer la prise en charge des personnes âgées résidant encore à domicile.

L'expérimentation « Feuille Jaune » consiste en un document préalablement rempli et présent en permanence au domicile de la personne âgée. On y trouve plusieurs renseignements nom, âge, téléphone, directives anticipées, degré d'autonomie, coordonnées des proches et des soignants (médecin, kiné, infirmier, pharmacien)... L'objectif est d'optimiser la prise en charge des seniors et de limiter leurs passages aux urgences afin d'éviter une rupture dans leurs parcours de soins.

L'intervention des pompiers et secours est ainsi plus efficace puis qu'ils ont directement accès aux données de la « Feuille Jaune ».

Selon les derniers chiffres connus, 7 000 feuilles jaunes ont été mises en place dans le Loiret et 201 structures ont adopté la lettre d'engagement.

Après discussion, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la lettre d'engagement pour l'expérimentation de la Feuille jaune de liaison domicile/SAU pour la prise en charge des personnes âgées.

Délibération 38-2018 (à l'unanimité)

Personnel

10 –Modification du tableau des effectifs du Personnel -11 –Création d'un poste temporaire d'adjoint technique en accroissement temporaire d'activité

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	catégorie B	1 poste	durée 35h(emploi permanent)
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	catégorie C	1 poste	durée 35h(emploi permanent)
Adjoint Administratif	catégorie C	3 postes	durée 35h(emploi permanent)

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	catégorie C	3 postes	durée 35h (emploi permanent)
Adjoint Technique	catégorie C	1 poste	durée 35h(emploi permanent)
Adjoint Technique en accroissement	catégorie C	1 poste	durée 35h (NP)

Temporaire d'activité

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Garde Champêtre Chef Principal	catégorie C	1 poste	durée 35h (emploi permanent)
--------------------------------	-------------	---------	------------------------------

Délibération 39-2018 (11 voix pour et 1 abstention)

12-Adhésion à la convention service chômage auprès du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire expose la possibilité d'adhérer à une des missions facultatives du Centre de Gestion :

SERVICE CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU LOIRET

Qui consiste à confier à Centre de Gestion du Loiret la gestion des dossiers chômage pour les agents de sa collectivité pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention,

- DECIDE d'adhérer au service chômage du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET, selon tarif fixé par délibération du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET, si besoin est.

- AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

Délibération 40-2018 (11 voix pour et 1 abstention)

13- Contrat d'assurance du personnel

Monsieur le Maire explique avoir résilié le contrat d'assurance du personnel auprès de la compagnie CIGAC filière de Groupama. Ce contrat prend fin au 31/12/2018. Après présentation du contrat d'assurance statutaire du CDG45 garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès des agents, il ressort que ce contrat groupe présente de nombreux avantages dont bénéficier de tarifs avantageux en raison de la mutualisation des besoins des collectivités.

La Commune D'Outarville DECIDE de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1^{er} janvier Jusqu'au 31 décembre 2019, concernant les agents affiliés à la CNRACL et les agents affiliés à l'Ircantec.

PREND ACTE que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret défini dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés au taux de 0,10%.

La Commune AUTORISE le Maire à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

Délibération 41-2018 (11 voix pour et 1 contre)

Décision 2018-09

Attribution des lots 1 à 7 pour l'opération de création d'un office cuisine à la salle des fêtes pour un montant global de 62 177.15€HT.

Décision 2018-10

Proposition tarifaire du cabinet d'architectes SEMICHON ET VINCENT pour 5 200.00€HT afin de réaliser une étude avant travaux sur l'église d'Allainville en Beauce.

Décision 2018-11

Proposition tarifaire de l'entreprise ROUILLON SERVICES d'un montant de 2 586.40 € HT pour l'acquisition d'un rideau métallique motorisé pour le local du service technique.

Décision 2018-12

Proposition tarifaire de l'entreprise ARTNEO pour l'achat d'un panneau publicitaire de la Région Centre Val de Loire dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux dans le parc communal. Cette opération étant éligible à une aide financière dans le cadre du contrat de Région- aménagement d'espaces publics « coeur de village », à hauteur de 38% par la Région.

Décision 2018-13

Proposition de renouvellement de contrats d'entretien des chaudières des bâtiments communaux et de la pompe à chaleur de la salle des associations avec l'entreprise ALFROY DEPANNAGE pour un montant respectif de 1 927.00€HT et 495.00€HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

III- Affaires diverses

- Travaux pour la création de l'opération de création d'un office cuisine à la salle des fêtes

Les travaux ont commencé courant semaine 26.

-Travaux pour la création de l'ESP et transfert de l'Agence Postale

Les travaux sont bien avancés. Les fenêtres doivent être remplacées, le sol posé, quelques finitions.

L'opérateur de téléphonie a été contacté afin de mettre en place les lignes téléphoniques nécessaires.

-Travaux pour l'accessibilité de la salle des fêtes.

Suite à la dernière réunion de chantier et après constat, Monsieur le Maire a demandé le remplacement des portes de la salle des fêtes.

- Projet de restauration de l'église d'Allainville en Beauce

Monsieur le Maire fait part de la réunion courant juin avec La Fondation du Patrimoine, la Sauvegarde de l'Art Français, le Département pour étudier les possibilités d'aides au financement des travaux de l'édifice. Monsieur le Maire précise que l'ancienne souscription effectuée auprès la Fondation du Patrimoine disposant d'une collecte de fonds avoisinant les 3 000€ sera reportée sur une nouvelle souscription. Les travaux pourraient être envisagés à l'horizon 2020.Mme Lacombe précise que les citoyens participant auprès de la Fondation du Patrimoine bénéficieront d'une défiscalisation sur le montant de leurs dons.

- Horaires d'ouverture de la mairie en période estivale.

La mairie sera ouverte uniquement le matin du 1^{er} au 31/08/2018

- Manifestation INNOV AGRI 2018

La manifestation se déroulera du 04 au 06 septembre 2018.Des Pass pour la circulation seront disponibles au secrétariat de mairie.

-Organisation des festivités du 14 juillet

Monsieur Naudet expose le programme du 13 et 14 juillet 2018 :

- **Vendredi 13 juillet 2018** : Départ de la retraite aux flambeaux au centre de secours à 21h30 suivi d'un feu d'artifice musical (musique composée par M.Teixeira), puis une buvette organisée par le Rugby Club de Beauce se tiendra à la sortie du stade municipal.

- **Samedi 14 Juillet 2018** : Dès 17h30 : Organisation de jeux gratuits dans le parc communal suivi d'un repas (sur inscription) offert par la municipalité dans la salle des fêtes ponctué par le concours de « tarte maison » et d'un quizz.

Madame Lacombe expose le programme du 14 juillet 2018 à Allainville en Beauce :

- samedi 14 juillet : Animations gratuites tout au long de la journée suivi d'un repas (sur inscription) offert par la municipalité.

Monsieur Chambrin expose le programme du 14 juillet à 2018 à Teillay le Gaudin :

-samedi 14 juillet 2018 : animations jeux gratuits dès 17h00 suivi d'un repas (sur inscription) offert par la municipalité. Mme le Maire déléguée est chargée de l'organisation et des inscriptions.

- Organisation de la Fête de la Patate

Monsieur Naudet rappelle la fête communale : Dimanche 2 septembre 2018 avec pour thème « l'Abeille ». La randonnée suivra un parcours à travers champs avec des explications commentées sur la vie des abeilles par M. Bire apiculteur local.

Repas (payant) sur inscription.

Visite du village en partenariat avec la Maison de la Beauce suivi du pot de l'amitié.

17h00 à 18H00 : Forum des Associations.

Prochaine réunion le 06/07 avec les associations toujours très motivées pour faire vivre Outarville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à Outarville, le 28 juin 2018

Le maire
Michel CHAMBRIN